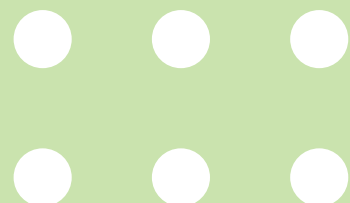


L'OCDE ET LES ÉTATS NON-MEMBRES :

UN PHÉNOMÈNE DE DOUBLE GLOBALISATION

Sponsors Principaux





MINISTERUL AFACERILOR EXTERNE

L'OCDE ET LES ÉTATS NON-MEMBRES : UN PHÉNOMÈNE DE DOUBLE GLOBALISATION

Sponsors Principaux



L'OCDE ET LES ÉTATS NON-MEMBRES :

UN PHÉNOMÈNE DE DOUBLE GLOBALISATION

L'OCDE compte aujourd'hui 38 États membres et un nombre important d'instruments qui lui permettent de rayonner dans le monde. Ce rayonnement est assuré par les relations que l'OCDE entretient avec les États non-membres et par l'effet de globalisation des normes et des bonnes pratiques adoptées en son sein.

Le 25 janvier 2022, le Conseil de l'OCDE a décidé d'ouvrir des discussions d'adhésion avec six candidats, à savoir l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, la Croatie, le Pérou et la Roumanie, qui devront adapter leurs normes, leurs politiques et leurs pratiques afin qu'elles soient conformes à celles de l'OCDE. En parallèle, l'OCDE mène des programmes de travail avec des partenaires clés et développe des initiatives régionales qui permettent à d'autres pays d'y être associés.

Le thème des relations entre l'OCDE et les États non-membres soulève des questions importantes. Une question très actuelle celle de savoir si l'influence que les États membres de l'OCDE exercent au niveau mondial diminuera face à des démarches alternatives des autres États. L'OCDE restera-t-elle l'organisation d'un ensemble homogène de pays développés dans un monde moins globalisé ou bien, par l'effet global de ses instruments, une adaptation des comportements des États non-membres et des personnes privées aura-t-elle lieu ?

Face à ces questionnements, il convient d'analyser les deux démarches alternatives de l'OCDE pour comprendre la méthode suivie ou la tendance qui se dégage. D'une part, du fait de son élargissement, l'OCDE s'apparente de plus en plus à une organisation à vocation globale (I). D'autre part, elle contribue à la globalisation par les normes et les bonnes pratiques adoptées en son sein qui produisent des effets au-delà des États membres (II).

Cette journée d'étude – qui s'inscrit dans le prolongement des deux journées consacrées à l'OCDE à l'occasion des 50^{ème} et 60^{ème} anniversaires de l'organisation - se propose de réunir principalement des universitaires, des représentants de l'OCDE et des autorités publiques françaises et roumaines, ainsi que des professionnels du droit spécialistes des questions évoquées ci-dessus. Elle aura lieu au sein de la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest.

PROGRAMME

INTRODUCTION

- 8h30 – 9h00 **Accueil des participants (Salle Stoicescu, Faculté de droit de l'Université de Bucarest)**
- 9h00 – 9h30 **Allocutions d'ouverture :**
Salle Stoicescu de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest
- **SE Mme Luminita ODOBESCU**, Ministre roumaine des affaires étrangères
 - **SE M. Nicolas WARNERY**, Ambassadeur de France en Roumanie
 - **M. Jean-Marc SOREL**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Président de la SFDI
 - **M. Răzvan DINCĂ**, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest
- 9h30 – 10h30 **Keynote speakers – le contexte général de l'adhésion de la Roumanie à l'OCDE**
- **Mme Josée FECTEAU**, Directrice des affaires juridiques de l'OCDE
 - **M. Bogdan AURESCU**, Professeur à l'Université de Bucarest, membre de la CDI, ancien ministre des affaires étrangères, Conseiller du Président de la République
- Pause-café 15 min**

I. La globalisation de l'OCDE par son élargissement à d'autres États

Cette première partie se propose d'analyser la méthode suivie par l'OCDE à partir des relations institutionnelles que cette dernière entretient avec les États non-membres. Si l'influence de l'OCDE s'exerce grâce à sa représentativité géographique de plus en plus large, les critères d'adhésion sont de plus en plus rigoureux (B), mais il est également possible que les États non-membres nouent des relations plus ou moins approfondies avec l'OCDE, tout en ne devenant pas membres de l'OCDE (A).

10h45 – 12h15 **A - L'adhésion de nouveaux membres – un processus de plus en plus holistique**

- Modérateur et discutant : **M. Nicola BONUCCI**, Partenaire Paul Hastings LLP, ancien directeur juridique de l'OCDE
- Introduction : **Mme Elena PACEA**, Docteure en droit et secrétaire générale du collège juridique franco-roumain : La comparaison des standards OCDE/UE
- Représentant de la Roumanie : **M. Luca NICULESCU**, Ancien Ambassadeur de Roumanie en France, Secrétaire d'État chargé des relations avec l'OCDE.
- Représentant d'un pays ayant récemment adhéré à l'OCDE : **Laila MEDINA**, Ancienne représentante de la Lettonie à l'OCDE en charge de l'adhésion à la convention anti-corruption, désormais Avocate générale auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Discussions : 30 minutes

13h45 – 15h15 **B - Le développement de partenariats clés et les autres formes d'associations avec les États non-membres**

- Modérateur et discutant : **M. Jean-Marc SOREL**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Président de la SFDI
- **M. Karim DAHOU**, Senior Counsellor of the OECD - Global Relations : L'OCDE et le développement des partenariats
- **Lena CHERCHENEFF**, Maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : Les relations mondiales de l'OCDE : une approche à la carte.
- **M. Sergiu MISCOIU**, Professeur à l'Université Babes Bolyai de Cluj-Napoca, L'OCDE et la coopération avec les États en développement : quelle perception des acteurs institutionnels et non gouvernementaux des pays du Sud ?

Discussion : 30 minutes

Pause-café 15 min

II. La globalisation de l'OCDE par la promotion de ses normes

15h30 – 17h45 La deuxième partie s'interroge sur la méthode par le biais de laquelle les instruments adoptés au sein de l'OCDE déploient un effet normatif dans les États non-membres. La méthode suivie par l'OCDE correspond à des phénomènes typiquement « globaux » qui consistent à accorder une grande importance aux circonstances factuelles et notamment aux aspects économiques, à favoriser une normativité juridique faible et à renforcer le rôle des personnes privées. Cette méthode permet de promouvoir des standards par le biais de l'attractivité des marchés des États membres (par exemple en matière environnementale) et par les entreprises multinationales en tant qu'acteurs privés (A). Cependant, en matière fiscale, l'OCDE s'est révélé être un forum d'initiatives entraînant dans son sillage de nombreux États non-membres (B).

Modérateur et discutant : Mme Elena PACEA, Docteure en droit et secrétaire générale du collège juridique franco-roumain

A - La globalisation à travers le processus d'attractivité du marché

- **M. Hervé ASCENSIO**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : Le cas des entreprises multinationales
- **Mme Raluca BERCEA**, professeure à l'Université de Timisoara : La nécessaire lutte contre la corruption

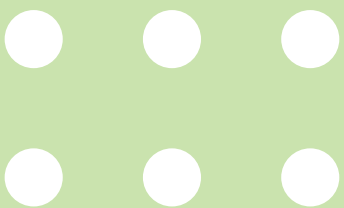
B - L'universalisation en matière fiscale

- **Mme Maryline SADOWSKY**, Maîtresse de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : L'universalisation en matière fiscale
- **Mme Marilena ENE**, Maîtresse de conférences à l'Université de Bucarest : L'influence des normes de droit international sur le droit fiscal interne

Discussions : 30 minutes

Remarques conclusives (15 minutes) :

- **Nicola BONUCCI**
- **Jean-Marc SOREL**
- **Luca NICULESCU**



L'OCDE ET LES ÉTATS NON-MEMBRES :

UN PHÉNOMÈNE DE DOUBLE GLOBALISATION

Sponsors Principaux



 **20 octobre 2023**
de 8h30 à 17h45

 **Salle Stoicescu de la Faculté de droit**
de l'Université de Bucarest

